Enquête sur les stages en neuropsychologie: point de vue des responsables universitaires



François RADIGUER

Psychologue spécialisée en neuropsychologie.

APHP, Département Anesthésie Réanimation,
CHU Bicêtre, Le Kremlin-Bicêtre (94)

francois.radiguer@aphp.fr



Raphaëlle AMENDOLA

Psychologue spécialisée en neuropsychologie Consultation Mémoire du Centre Gérontologique Départemental des Bouches-du-Rhône, Marseille (13)



Marie-Christine GÉLY-NARGEOT

Professeur des université, Docteur en neuropsychologie et psychopathologie, Psychologue.

Responsable de la mention « Psychologie Clinique, Psychopathologie et Psychologie de la Santé » et du Parcours « Neuropsychologie Clinique et Psychopathologie Cognitive : Adulte et Personne Âgée », Université Paul-Valéry, Montpellier 3 (34).



Véronique QUAGLINO

Professeur des Universités, docteur en neuropsychologie, psychologue. Responsable du parcours « Neuropsychologie » de la spécialité de master « Psychologie, Handicap et Déficiences », Université de Picardie Jules Verne, Amiens (80).



Mathilde DESDOMAINES

Psychologue spécialisée en neuropsychologie, Centre Médical et Pédagogique pour Adolescents de Neufmoutiers-en-Brie (77).



Lorine SPENA

Psychologue spécialisée en neuropsychologie, Équipe Mobile Soin de Suite et Réadaptation Interaction 73, Saint Alban Leysse (73)



Amélie PONCHEL

Psychologue spécialisée en neuropsychologie et docteur en psychologie.

Unité de NeuroPsychiatrie Comportementale, Hopital La Pitié-Salpétrière, Paris (75). Vice-présidente et membre du conseil d'administration de l'OFPN



Mots-clés

- Stages
- Responsables universitaires
- Formation
- Pratique
- Enquête

Résumé

Les stages sont au cœur de la formation pratique des psychologues et nécessaires à l'obtention du titre. Pour autant, ils demeurent relativement mal caractérisés et peu de données à leur sujet sont disponibles en France. Dans une enquête réalisée en 2014, nous avions interrogé deux des acteurs principaux des stages en neuropsychologie: étudiants et psychologues praticiens (Ponchel, Amendola et Radiguer, 2014). Le présent article rapporte les résultats d'une enquête réalisée auprès du troisième partenaire de la formation: les responsables universitaires. Seize universitaires ont répondu à un questionnaire interrogeant les pratiques autour des stages dans leurs formations. Cette enquête confirme une hétérogénéité des pratiques et montre un fort contraste entre la détermination déployée par les universitaires pour s'impliquer dans les stages et le ressenti des psychologues praticiens et des étudiants. Diverses propositions d'amélioration de la formation pratique ont été plébiscitées, telles qu'une année supplémentaire de formation consacrée aux stages ou un doctorat professionnel. Il existe une réelle demande de la part des universitaires pour un renforcement des liens entre tuteurs professionnels et académiques, demande qui fait écho à celle des psychologues praticiens. Ces constats devraient servir de base de réflexions afin d'améliorer la formation de nos futurs collègues.

Conflits d'intérêts

Les auteurs déclarent des conflits d'intérêts: deux auteurs sont professeurs des universités et responsables de spécialités de masters et ont répondu à l'enquête. Cinq auteurs sont adhérents de l'OFPN, l'un d'eux est membre de son conseil d'administration et vice-présidente de son bureau.

Pour citer cet article

Radiguer, F., Amendola, R., Gély-Nargeot, M.-C., Quaglino, V., Desdomaines, M., Spena, L., Ponchel, A. (2018). Enquête sur les stages en neuropsychologie: point de vue des responsables universitaires. Les Cahiers de Neuropsychologie Clinique, 5, 27-36.



INTRODUCTION

Les stages en psychologie sont au cœur de la formation des étudiants. Ils leur permettent d'acquérir des compétences pratiques et de mettre en application les connaissances théoriques et méthodologiques enseignées à l'université. Ils les confrontent également à la réalité du terrain et contribuent au développement de leur identité professionnelle.

De rares études se sont intéressées à la formation pratique des étudiants en psychologie (Camus, Clément, Eyrolle et Guérin, 1999; Caron et al., 1997; Gérin et Caron, 2013; FENEPSY, 2013). Elles montraient que les universitaires et les psychologues déploraient un manque d'échanges (Caron et al., 1997), une hétérogénéité des pratiques et un manque de clarté de leurs objectifs (Camus et al., 1999). Les psychologues praticiens soulignaient en outre un manque de prise en compte de leur avis dans la validation du diplôme (Caron et al., 1997). Un constat identique a été retrouvé quinze ans plus tard, malgré l'évolution de la législation en vigueur (Gérin et Caron, 2013).

Plus récemment, une enquête nationale sur les stages en neuropsychologie a été menée, à l'attention des psychologues praticiens et des étudiants (Ponchel, Amendola et Radiguer, 2014; Radiguer et Ponchel, 2015). Au total, 550 psychologues spécialisés en neuropsychologie et 332 étudiants ont été interrogés. Concernant la formation professionnelle, les résultats témoignaient d'une situation ayant peu évolué depuis les précédents états des lieux, réalisés il y a plus de quinze ans. Ils mettaient à nouveau en évidence un manque de liens entre les psychologues maîtres de stage et les responsables universitaires, ainsi qu'une importante hétérogénéité d'application des règles entourant les stages. Afin de compléter le panorama sur les stages en neuropsychologie et avoir une vision plus globale de la situation, il est apparu nécessaire de recueillir également l'avis des responsables universitaires euxmêmes.

MÉTHODE

ÉLABORATION DU QUESTIONNAIRE

Le questionnaire utilisé dans cette enquête a été élaboré sur la base de ceux utilisés dans notre précédente étude et adressés aux étudiants et psychologues spécialisés en neuropsychologie (Ponchel et al., 2014) afin de faciliter la comparaison des données issues de ces deux études.

Quatre-vingt-dix questions étaient posées. Les deux tiers étaient des questions fermées afin de faciliter le traitement et l'analyse des réponses. Des champs libres étaient proposés pour laisser la place à d'éventuels commentaires et compléments d'informations. La structure du questionnaire proposé est détaillée dans le **tableau 1**.

Tableau 1. Structure détaillée du questionnaire

| Thèmes abordés | Nombre de questions |
|-------------------------------------|---------------------|
| Informations générales | 7 |
| Formation proposée | 13 |
| Conventions de stage | 7 |
| Organisation des stages | 7 |
| Recherche de stage | 12 |
| Attente vis-à-vis du stage | 6 |
| Les professionnels maîtres de stage | 10 |
| Suivi/déroulement du stage | 9 |
| Évaluation du stage | 8 |
| Difficultés/problèmes | 8 |
| Pistes d'amélioration | 2 |

DIFFUSION

Ce questionnaire s'adressait aux responsables de masters en neuropsychologie en France. Il a été diffusé par voie électronique du 5 au 26 mars 2014 auprès d'une vingtaine de responsables universitaires.

ANALYSE DES DONNÉES

Les données ont été traitées à l'aide du logiciel Microsoft Excel version 2010. Des statistiques descriptives ont été utilisées. Les données issues des variables quantitatives sont présentées sous la forme de moyennes (± écart-types), médianes ou fréquences en pourcentages. Une analyse qualitative a été appliquée sur les questions ouvertes (commentaires).

Lorsque plusieurs réponses étaient récoltées pour la même formation, les réponses du responsable de la formation ont été utilisées pour l'analyse quantitative et les réponses du co-responsable ont permis de guider l'analyse qualitative et l'interprétation.



Par ailleurs, dans un souci de synthèse, les résultats du présent article ne suivent pas l'ordre des items du questionnaire.

RÉSULTATS

PROFIL DES PARTICIPANTS

Au total, 16 universitaires relevant de 15 universités différentes ont participé à l'enquête (11 responsables de formation et 5 co-responsables). Ils représentaient 14 masters professionnels ou mixtes et un master recherche en neuropsychologie. 13 d'entre eux étaient psychologues spécialisés en neuropsychologie et 7 conservaient, en dehors de leurs responsabilités universitaires, une activité clinique (majoritairement en vacations).

DURÉE DES STAGES

Actuellement, seul l'arrêté du 19 mai 2006 encadre la durée des stages de psychologie: «Le stage professionnel est d'une durée minimale de 500 heures» (article 2 de l'arrêté du 19 mai 2006). Cet arrêté apparaissait diversement interprété et appliqué dans les formations: 8 masters (57 %) demandaient à ce que les 500 heures soient intégralement effectuées en master 2 alors que 6 (43 %) considéraient les 500 heures comme le cumul des stages réalisés en master 1 et 2.

Depuis la loi sur la gratification, 81 % des participants s'accordaient à dire que les étudiants avaient davantage de difficultés à trouver des lieux de stage, 31 % trouvaient que les stages étaient plus courts et 31 % déclaraient que le nombre de stage différent avait augmenté et que les étudiants réalisaient moins d'heures de stage.

En plus de cette obligation légale, les universités appliquaient parfois des restrictions locales. Ainsi, 19 % ne validaient pas la réalisation d'un stage durant la période estivale, celui-ci n'étant alors pas rattaché à une unité d'enseignement; 81 % le validaient. En master 1, un minimum d'heures de stage était fixé entre 0 à 300 heures (médiane: 150 heures) et deux universités limitaient le nombre d'heures de stage à 200 et 250 heures maximum. En master 2,

la durée minimum des stages était fixée entre 250 à 700 heures (médiane: 500 heures). Deux universités limitaient le nombre d'heures à 500 maximum.

Par ailleurs, la récente obligation de gratification (loi n° 2006-396 du 31 mars 2006) s'est avérée avoir des conséquences sur la durée des stages. Ainsi, une université signalait répartir les 500 heures de stage en 220 heures en master 1 et 280 heures en master 2 afin de s'abstraire de l'obligation de gratification (qui s'applique au-delà de 2 mois/ 280 heures de stage [loi nº 2014-788 du 10 juillet 2014]). Dans cette section, les difficultés inhérentes au dispositif de la gratification ont été très largement commentées par les participants du questionnaire. Certains soulignaient le caractère aberrant de cette loi qui restreint, parfois significativement, la possibilité d'accéder à un stage. Certaines universités tentaient de se tourner vers les services juridiques pour essayer de résoudre les difficultés. Depuis la loi sur la gratification, 81 % des participants s'accordaient à dire que les étudiants avaient davantage de difficultés à trouver des lieux de stage, 38 % trouvaient que les stages étaient plus courts et 31 % déclaraient que le nombre de stages différents avait augmenté et que les étudiants réalisaient moins d'heures de stage.

Soulignons toutefois une application approximative de la loi dans certaines universités. Ainsi, au moment de la réalisation de cette enquête, 38 % déclaraient demander une gratification pour les stages de plus de deux mois calendaires. Or, la gratification est censée s'appliquer pour des stages de plus de deux mois au prorata temporis, sans tenir compte du nombre de mois calendaires, ou du fait qu'ils soient consécutifs ou non (article L124-6 du code de l'éducation). De plus, notons que 56 % des participants déclaraient que leur université pouvait établir plusieurs conventions pour pouvoir réaliser un stage de plus de deux mois sans gratification et 19 % demandaient aux étudiants de signer une renonciation de gratification. Ces pratiques, contraires aux dispositions légales (voir Vichard, 2014 pour une synthèse des aspects législatifs et réglementaires autour des stages), ont cependant pu évoluer depuis 2014.

Face à cette réduction de la durée de la formation pratique, 82 % des participants se déclaraient favorables à l'instauration d'une sixième année de formation consacrée majoritairement aux stages et 69 % à la mise en place d'un doctorat professionnel. Par ailleurs, 63 % seraient favorables à rendre



Face à cette réduction de la durée de la formation pratique, 82 % des participants se déclaraient favorables à l'instauration d'une sixième année de formation consacrée majoritairement aux stages et 69 % à la mise en place d'un doctorat professionnel.

les stages obligatoires dès la licence bien que cela pose alors la question de la disponibilité des lieux de stage, trop peu nombreux en regard du nombre d'étudiants.

Universités et étudiants

Concernant les stages, universitaires et étudiants sont liés principalement par les questions de la recherche d'un lieu de stage, le suivi du stage à l'université et son évaluation.

La recherche de stage

Sur une échelle de 1 (très facile) à 5 (très difficile), les responsables de master situaient la recherche de stage à une médiane de 3,5 en master 1 et 3 en master 2. Ils estimaient ainsi la recherche de stage comme plus facile en master 2 et globalement ne l'évaluaient pas comme étant difficile.

En pratique, 9 cursus parmi les 15 représentés proposaient en master 1 ou 2 des cours permettant de conseiller les étudiants sur la manière d'effectuer leurs demandes de stage.

De plus, toutes les universités sauf une (soit 93 %) possédaient un listing de lieux de stage en neuropsychologie. Toutefois, seules 38 % le proposaient aux étudiants de master 1 et 69 % le mettaient à disposition des étudiants de master 2. Lorsqu'un étudiant ne trouvait pas de stage, les responsables disaient majoritairement être en mesure de proposer un accompagnement individualisé pour sa recherche, que l'étudiant soit en master 1 (75 %) ou en master 2 (94 %). Une minorité d'universités (31 %) avait formalisé un partenariat avec des lieux de stage pour accueillir des étudiants. Toutefois, pour 31 % des formations, de tels engagements existaient de façon non officielle, basés sur les réseaux de professionnels ou en lien avec les services hospitaliers ayant des thèmes de recherche en adéquation avec ceux du laboratoire auquel était rattaché le master. Notons que les trois guarts des universitaires exprimaient le souhait que les psychologues praticiens se fassent connaître de l'université comme potentiels maîtres de stage et 82 % d'entre eux étaient favorables à l'idée d'établir un partenariat officiel entre université et lieux de stage à l'avenir.

Le suivi de stage

Les travaux dirigés de supervision de stages étaient assez répandus dans les universités représentées dans cette étude. Cette pratique était retrouvée dans 63 % des formations de master 1 et 88 % en master 2. Reste toutefois que deux masters (12 %) ne proposaient pas de réunions de retour d'expérience de stage autour du vécu des étudiants des situations cliniques ou institutionnelles qu'ils rencontraient. Un lien peut être fait ici avec un temps et des moyens pour suivre les étudiants en stage jugés comme insuffisants par la majorité des participants (75 % en master 1 et 56 % en master 2).

Les supervisions étaient majoritairement animées par les responsables de la régulation des stages (64 %). Ces responsables étaient tous psychologues et 57 % étaient des psychologues spécialisés en neuropsychologie en exercice.

Les responsables universitaires étaient relativement fréquemment interpellés par les étudiants à propos des difficultés rencontrées en stage (69 % parfois et 12 % régulièrement). Tous déclaraient que dans de telles situations, l'université contactait alors le maître de stage.

L'évaluation de stage

En master 1, trois modalités d'évaluation étaient utilisées: 38 % par des attestations libres, 38 % par des fiches d'évaluations obligatoires et 24 % par un carnet de stage. Un rapport de stage était demandé dans 93 % des formations renseignées. Ce rapport était noté dans 75 % des cas et s'accompagnait d'une soutenance orale pour 50 % des formations.

En master 2, la moitié des participants déclaraient faire remplir une fiche d'évaluation obligatoire, 31 % un carnet de stage et 13 % une attestation libre. Dans 81 % des formations, le rapport de stage était obligatoire, noté et avec une soutenance orale.

Notons que la moitié des participants seraient favorable à l'instauration d'un carnet de stage.



Notons que la moitié des participants serait favorable à l'instauration d'un carnet de stage national

Universités et professionnels

Le monde universitaire et les psychologues présents sur les lieux de stage sont amenés à collaborer autour de trois temps clés du stage: lors de l'établissement des conventions, durant le stage en cas de difficultés et lors de l'évaluation du stage.

Les conventions de stage

Les conventions de stage sont une sorte de contrat établi entre l'université, le lieu de stage et l'étudiant. Son contenu est réglementé (Vichard et al., 2014) et encadre en particulier les objectifs du stage.

Pour 88 % des participants au présent questionnaire, les objectifs de stage de master 1 étaient clairs. Et pour tous, ils l'étaient en master 2. Dans leurs commentaires, les responsables universitaires communiquaient toutefois un réel désir d'une collaboration plus importante avec les psychologues maîtres de stage sur la définition des objectifs de stage.

Notons que pour les conventions de stage, seules 67 % des universités rendaient obligatoire la signature du psychologue praticien référent. Nous pouvons nous interroger sur l'impact de l'absence de demande d'engagement sur l'implication des maîtres de stage.

La majorité des universitaires déclarait s'assurer que le stage serait bien supervisé (94 %), par un psychologue (88 %) et ayant plus de trois ans d'expérience (75 %), ainsi que cela est précisé dans l'arrêté du 19 mai 2006. Il semble toutefois que la spécialisation du maître de stage ne fasse pas autant l'objet de vérifications, puisque seule la moitié des participants s'assurait que le maître de stage était spécialisé en neuropsychologie.

Notons par ailleurs que certains responsables universitaires acceptaient que les étudiants fassent des stages professionnels encadrés par des non psychologues, davantage en master 1 (38 %) qu'en master 2 (13 %). Il s'agissait généralement de médecins: 56 % des participants acceptaient les stages encadrés par des neurologues, 50 % par des gériatres et 40 % par des psychiatres.

Le suivi des stages

D'après les universitaires, les échanges avec les maîtres de stage étaient fréquents. Pour les stages de master 1: 69 % des participants déclaraient avoir des contacts avec les psychologues maîtres de stage par courrier, téléphone ou mail. Cette proportion s'élevait à 81 % pour les stages de master 2.

Les responsables universitaires ont été interrogés, par une question ouverte, sur les moyens de communication mis en place pour échanger avec les professionnels maîtres de stage. Les réponses montraient une riche diversité de propositions. Citons notamment le carnet de stage, mais aussi un « contrat pédagogique » tripartite à remplir par le psychologue maître de stage à mi-parcours et en fin d'année ou encore la mise en place d'un moment d'échange convivial informel entre responsables universitaires et psychologues maîtres de stage.

Les universitaires étaient globalement satisfaits de l'implication des professionnels maîtres de stage: sur une échelle de Likert allant de 1 (très insatisfait) à 5 (très satisfait), la médiane était de 4. Dans les commentaires, ils soulignaient toutefois de grandes hétérogénéités d'implication parmi les maîtres de stage. Notons que 88 % se déclaraient favorables à mieux valoriser la place des professionnels maîtres de stage.

Par ailleurs, ils souhaiteraient pour 81 % d'entre eux que les psychologues maîtres de stage communiquent davantage lorsqu'ils rencontrent un problème avec un stagiaire. En effet, 44 % déclaraient que les maîtres de stage ne les interpellaient jamais ou presque jamais en cas de problème lors du stage. Tous déclaraient que suite à un problème rencontré par les professionnels, ils contactaient l'étudiant concerné.

Évaluation du stage

L'implication du maître de stage dans l'évaluation était assez peu élevée pour la première année de master, puisque 75 % des participants déclaraient ne pas les impliquer dans la notation du rapport de stage. En master 2, ils étaient 56 % à noter le rapport sans les maîtres de stage.

Parmi les 15 formations qui organisaient une soutenance orale en master 2, 2 (13 %) ne sollicitaient pas la présence des maîtres de stage, 6 (40 %) la considéraient comme non obligatoire et



7 (47 %) la rendaient obligatoire. Notons toutefois ici que certains responsables déploraient le peu de réponses des maîtres de stages aux invitations qui leur étaient faites.

Au total, pour 81 % des participants, le stage était validé conjointement par l'université et le professionnel.

PISTES D'AMÉLIORATION

Le détail des pistes d'amélioration est consultable dans la **Figure 1**. Parmi les pistes d'amélioration proposées, valoriser davantage la place des professionnels maîtres de stage et des universitaires sont les deux propositions ayant obtenu le plus d'avis favorables (88 % chacune). Par ailleurs, l'établissement d'un partenariat entre l'université et les lieux de stage obtient une majorité de réponses favorables (81 %), tout comme la proposition de l'instauration d'une sixième année de formation consacrée majoritairement aux stages (81 %).

D'autres propositions sont à souligner, comme l'instauration d'un doctorat d'exercice recevant 69 % de réponses favorables, ainsi que la mise en place de stages obligatoires dès la licence (63 % de réponses favorables).

L'instauration d'un carnet de stage, qu'il soit national ou spécifique à chaque université, obtient 50 % de réponses positives. Enfin, l'obligation d'encadrement d'un stagiaire obtient moins de 15 % d'avis favorables.

Figure 1. Pourcentage d'avis positifs des universitaires pour les différentes pistes d'amélioration (n = 16)



DISCUSSION

La présente enquête, réalisée auprès de 16 universitaires dispensant une formation de neu-

ropsychologie, fait suite à une première enquête effectuée auprès de psychologues spécialisés en neuropsychologie et d'étudiants (Ponchel et al., 2014). Ces deux études sont le fruit d'un besoin crucial de données concernant la formation pratique des étudiants et le déroulement des stages de neuropsychologie en France.

Ces deux enquêtes mettent en exergue le constat d'une importante hétérogénéité des pratiques entre les diverses universités, de la durée des stages à l'encadrement de ces derniers en passant par leur suivi. La présente étude renforce cette notion d'écarts importants, d'une université à l'autre, pour la formation pratique des futurs psychologues spécialisés en neuropsychologie. Ce phénomène était déjà souligné dans un rapport de la commission de stage de l'Association des Enseignants-Chercheurs en Psychologie des Universités (AEPU) il y a plus de quinze ans (Camus et al., 1999). Il persiste malgré la mise en place d'une législation encadrant les stages en psychologie (arrêté du 19 mai 2006). Assurément, un travail de fond mériterait d'être engagé au sein de la communauté universitaire afin de tendre vers une plus grande homogénéité et davantage de respects des règles législatives.

Au-delà des durées de stage très variables d'une université à l'autre, il semble que les difficultés d'application de la loi sur la gratification des stages, ainsi que certaines restrictions locales visant à contourner les difficultés pour trouver des lieux d'accueil pour tous les étudiants concourent à une réduction du nombre d'heures de stage. En effet, la généralisation de la gratification des stages de plus de deux mois (loi nº 2014-788 du 10 juillet 2014) génère une difficulté spécifique à la mise en place du stage professionnalisant de 500 heures. Cela pose évidemment question dans un contexte où certaines organisations proposent un allongement de la formation à un niveau doctorat (Le Maléfan, 2013) ou l'ajout d'une sixième année de formation dédiée à la pratique (Caron et Le Maléfan, 1999), propositions qui semblent remporter l'adhésion de la majorité des universitaires interrogés dans cette enquête. Allonger la durée de formation pourrait permettre aux étudiants en psychologie de réaliser plus de stages pratiques. Les étudiants eux-mêmes pourraient être en faveur de telles mesures, la majorité d'entre eux estimant qu'ils ne réalisent pas assez de stages durant leur formation (Ponchel et al., 2014).



Cela pose toutefois la question des modalités pratiques d'application d'une telle mesure. En effet, ces stages réalisés durant une formation de niveau doctorat seraient-ils eux aussi limités, comme le sont les stages de master, à la fois au niveau local par des règles propres à chaque université et au niveau national par les difficultés d'application de la gratification par les lieux de stage? Et dans l'attente de la mise en place d'un allongement de la formation des psychologues, ne pourrait-on pas envisager une première étape d'harmonisation des pratiques au niveau national? Il reviendrait également au ministère en charge de l'enseignement supérieur d'appliquer une politique qui favoriserait plus la formation professionnelle et tendrait à permettre la réalisation de plus de stages.

Un arrêté encore récent au moment de cette enquête précise que la recherche et la préparation du stage doivent faire partie intégrante de la formation des étudiants (arrêté du 22 janvier 2014). Nous constatons dans cette étude que de manière générale, les responsables universitaires accomplissent cette mission d'accompagnement des étudiants dans la recherche de leur lieu de stage. La présente enquête met cependant en évidence une dissociation entre l'importante énergie déployée par les responsables universitaires pour accompagner les étudiants et le ressenti de ces derniers. En effet, les étudiants trouvaient majoritairement la recherche de stage difficile ou très difficile et déclaraient se sentir peu aidés par l'université (Ponchel et al., 2014). Il est toutefois possible qu'ils n'osent pas faire appel à leurs responsables universitaires en cas de difficulté ou qu'ils pensent qu'ils ne seront pas aidés. Bien que les responsables universitaires disposent d'une panoplie de moyens pour accompagner leurs étudiants, cette étape de recherche de stage engage également les capacités motivationnelles et d'autonomie de l'étudiant et peut constituer un révélateur de l'attitude de l'étudiant comme acteur de sa formation. Le développement de partenariats étroits entre universités et lieux de stage est une piste à explorer. La mise en place d'un dispositif d'aide permettant de faciliter la recherche de stage par les étudiants devrait être envisagée. Ce type de système devrait toutefois être adapté au niveau de l'étudiant et ne pas se substituer à une implication active de sa part dans sa formation pratique, en le laissant mettre en action ses capacités d'autonomie dans sa recherche de stage.

Tout comme les écarts de ressentis entre étudiants et universitaires objectivés concernant la recherche de stage, nous retrouvons des dissociations entre la perception des universitaires et des psychologues praticiens concernant la clarté des objectifs de stage (Ponchel et al., 2014). L'AEPU notait déjà en 1999 (Camus et al., 1999) la nécessité de clarifier les objectifs des stages au moyen d'un document contractuel. Ce point a d'ailleurs fait l'objet en juillet 2014 d'un article du code de l'éducation, qui précise que «les compétences à acquérir ou à développer au cours de la période de formation en milieu professionnel ou du stage» doivent être définies dans la convention en lien avec l'organisme d'accueil et le stagiaire (Article L124-2 du code de l'éducation). Cet aspect mérite d'être amélioré par une réflexion concertée entre les psychologues praticiens et les responsables de formations.

Selon les universitaires, les liens avec les professionnels maîtres de stage apparaissent comme un facteur incontournable du bon déroulement des stages. Toutefois, il est surprenant de constater une nouvelle divergence par rapport aux réponses des psychologues maîtres de stage, puisque seule une minorité d'entre eux déclaraient avoir des contacts avec les universitaires (17 % en master 1 et 31 % en master 2). Cette enquête indique de la part des responsables de formations une réelle volonté de collaborer avec les psychologues maîtres de stage pour mieux définir les objectifs de stage et de les impliquer davantage lors de la validation de l'unité d'enseignement correspondante. Si lors de notre précédente enquête plus de la moitié des professionnels interrogés déploraient un manque de lien entre l'université et les lieux de stage (Ponchel et al., 2014), il est très encourageant de noter ici un réel désir de renforcer les liens, désir partagé par ces deux acteurs de la formation pratique des étudiants.

Concernant l'évaluation des stages, cette étude permet de constater un respect encore partiel de l'arrêté du 19 mai 2006. Rappelons qu'il rend obligatoire, pour validation du stage professionnalisant, le rendu d'un rapport de stage qui doit être soutenu oralement en présence du maître de stage. Parmi les formations de master 2 renseignées dans cette étude, deux ne rendaient pas obligatoire le rapport de stage et huit organisaient une soutenance orale sans la présence obligatoire du maître de stage. Ces informations sont en adéquation avec les résultats de notre précédente enquête (Ponchel et al., 2014), qui montrait que 38 % des psychologues maîtres de stage avaient le sentiment de ne donner qu'un avis de principe sur l'évaluation des étudiants et que seuls 7 % des maîtres de stage déclaraient être invités à la soutenance orale du rapport de stage. Il



serait toutefois souhaitable d'approfondir les causes explicatives de cela pour y pallier: manque de disponibilité des professionnels maîtres de stage, manque de temps des responsables universitaires ou encore difficultés pour trouver des horaires communs pour constituer les jurys sont des pistes d'explication qu'il conviendrait de parvenir à contourner.

Cette enquête indique de la part des responsables de formation une réelle volonté de collaborer avec les psychologues maîtres de stage pour mieux définir les objectifs de stage et les impliquer davantage lors de la validation de l'unité d'enseignement correspondante. formations a pu évoluer depuis. Ainsi, depuis 2014, plusieurs universités ont renouvelé leur demande d'habilitation de masters et ont pu y apporter des modifications substantielles. Enfin, notre étude portait principalement sur le versant administratif et pratique des stages, sans interroger le contenu et les compétences à acquérir lors des stages. Ces aspects pourraient être traités plus spécifiquement dans une étude complémentaire.



Cette enquête sur les stages est la première à mettre en lien les points de vue des responsables universitaires, des psychologues spécialisés en neuropsychologie et des étudiants. Elle est le fruit d'un véritable travail collaboratif sur cette question entre les trois acteurs de la formation pratique en neuropsychologie et permet ainsi de croiser les différentes perspectives.

CONCLUSION

En 2014, l'Organisation Française des Psychologues spécialisés en Neuropsychologie (OFPN) recensait 21 masters professionnels ou mixtes spécialisés en neuropsychologie en France. Le dernier panorama des masters de l'AEPU en recensait 27 en 2015. Le taux de participation à notre enquête se révèle ainsi tout à fait satisfaisant, compris entre 55 et 67 %. Par ailleurs, cette enquête sur les stages est la première à mettre en lien les points de vue des responsables universitaires, des psychologues spécialisés en neuropsychologie et des étudiants. Elle est le fruit d'un véritable travail collaboratif sur cette question entre les trois acteurs de la formation pratique en neuropsychologie et permet ainsi de croiser les différentes perspectives. De plus elle permet d'obtenir un état des lieux assez complet des pratiques autour des stages de neuropsychologie en France.

Cependant, comme toute étude, la nôtre présente quelques limites à souligner. La première concerne la longueur de l'enquête: près de 30 minutes étaient nécessaires pour répondre au questionnaire. Ce temps de réponse relativement important a pu biaiser la représentativité de l'échantillon, en favorisant la participation des universitaires les plus impliqués sur ce sujet. Une autre limite est que cette étude ne prend pas en compte l'évolution possible des formations au fil des années. Les données ont été récoltées en 2014, or l'organisation de certaines

Quoiqu'il en soit, cette enquête a pour avantage d'impulser plusieurs pistes de réflexions. Il en est ainsi du développement de la formation pratique en neuropsychologie: les étudiants et leurs responsables universitaires, tout comme les psychologues praticiens, s'accordent pour souhaiter la réalisation d'un plus grand nombre de stages. Il nous semble également important d'harmoniser (selon la finalité professionnelle et/ou de recherche des masters) la formation pratique des psychologues spécialisés en neuropsychologie en France, tant au niveau de l'organisation que du contenu, et de la contractualiser de manière plus cohérente et efficace. Pour cela, il sera intéressant de concrétiser le désir partagé de collaboration entre tuteurs pédagogiques et professionnels par l'ouverture plus soutenue d'espace de travaux à mener ensemble.

Nous souhaitons donc que ces enquêtes puissent être le point de départ de réflexions communes et concertées, afin de favoriser la communication entre les professionnels et l'université dans l'objectif de mieux répondre aux attentes des étudiants et de doter nos futurs collègues d'outils de formation et de compétences professionnelles solides.



REMERCIEMENTS

Les auteurs tiennent à remercier les responsables et co-responsables universitaires ayant participé à cette étude. Merci pour leur investissement et le temps qu'ils ont accordé à ce questionnaire, qui témoignent de leur volonté de faire évoluer la formation pratique. Merci également aux différents relecteurs qui ont donné de leur temps afin d'améliorer la qualité de cet écrit.

Le questionnaire utilisé pourra être envoyé aux personnes intéressées sur demande aux auteurs.

Références

Arrêté du 19 mai 2006 relatif aux modalités d'organisation et de validation du stage professionnel prévu par le décret n° 90-255 du 22 mars 1990 modifié, fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue. Version consolidée au 8 mars 2016. *JORF n° 147 du 27 juin 2006, page 9629, texte n° 11*.

<u>Arrêté du 22 janvier 2014</u> fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master. Version initiale. *JORF n° 0027 du 1^{er} février 2014, page 1922, texte n° 25*.

Camus, J.-F., Clément, E., Eyrolle, H. et Guérin, C. (1999). Commission stage A.E.P.U: rapport. *Nouvelles de l'A.E.P.U, Numéro spécial stages*.

Caron. F., Gigandon, D., Samacher, R., Gérin, Y., Le Maléfan, P. et Foulard, A. (1997). Enquête nationale sur les stages dans le cursus des psychologues. *Psychologues et Psychologies*, 140, 1-5.

Caron, F. et Le Maléfan, P. (1999). Que disent les psychologues à propos des stages? Ou comment se construit une identité professionnelle de psychologue? *Bulletin de psychologie*, *52* (441), 387-392.

Code de l'éducation, articles L124-2. Version modifiée au 26 février 2016.

FENEPSY. (2013). Contribution sur les stages des étudiants en psychologie: état des lieux, constats et propositions d'amélioration des conditions d'accès aux stages. Repéré à http://fr.calameo.com/read/0012425 55c660915db229

Gérin, Y. et Caron, F. (2013). Gratification des stages: les résultats de l'enquête. En ligne: http://psychologues.org/la-profession/formation-et-universite/actualites/gratification-des-stages-resultats-enquete

Le Maléfan, P. (2014). Le doctorat professionnel, entre réalités et perspectives. *Psychologies et Psychologies,* 318, pages IV à X.

Loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances (l). Version modifiée au 01 janvier 2016. JORF n° 79 du 2 avril 2006, page 4950, texte n° 1.

Loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires. Version initiale. *JORF* n° 0159 du 11 juillet 2014, page 11491, texte n° 1.

Panorama des masters, AEPU, Association des Enseignants-chercheurs de Psychologie des Universités. En ligne: http://www.aepu.fr/index.php/la-formation/panorama-des-masters

Ponchel, A., Amendola, R., Radiguer, F. (2014). État des lieux des conditions et pratiques des stages en neuropsychologie en France. Les Cahiers de Neuropsychologie Clinique, 3 (Suppl.), 54-32. En ligne: http://cahiers-deneuropsychologieclinique.fr/wp-content/uploads/2015/01/CNC-3-Supplement.pdf

Radiguer, F., et Ponchel, A. (2015). Enquête nationale sur les stages en neuropsychologie. *Psychologues et Psychologies*, 238, 14-16.

Vichard, H. (2014). Les stages professionnels en psychologie: aspects législatifs et réglementaires. Les Cahiers de Neuropsychologie Clinique, 3, 5-15.

